

**Discours prononcé par la sénatrice Maria Chaput
Le jeudi 16 octobre 2014**

**Provoquer sa chance : les avantages du démarchage pour les conseils scolaires
Table ronde sur les mécanismes officiels de représentation ou démarchage**

Je vous remercie de votre invitation à participer à cette discussion lors de la tenue de la 24^e édition du Congrès annuel de la FNCSF. C'est un privilège et j'ai bien l'intention de m'en servir!

Tout comme la grande majorité d'entre vous, je suis militante de longue date, occupée à faire mon propre démarchage à ma façon au profit de la communauté francophone du Manitoba et par ricochet, les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

C'est ce qui m'a amené au Sénat. En fait, suite au décès du sénateur Molgat, le très honorable Jean Chrétien a promis la famille Molgat qu'il n'oublierait pas les francophones du Manitoba et qu'il nommerait un sénateur pour les représenter. Il est donc clair dans mon esprit que, suite à ma nomination au Sénat, j'avais la responsabilité de représenter les francophones en milieu minoritaire, et que ce serait le même travail de défense des droits de nos communautés que je devais continuer, mais maintenant au niveau parlementaire.

J'ai appris à connaître le Sénat et son histoire, à comprendre son mandat, et comme sénatrice, je porte une attention particulière à mon rôle de représentation et de protection des minorités. La réelle démocratie va au-delà de la tenue d'élections; c'est, à mon avis, la protection des minorités linguistiques, culturelles et autres, c'est donner une voix aux plus petits et aux moins nombreux.

Donc, aujourd'hui, je vais vous parler des mécanismes officiels à votre portée avec une attention particulière au Sénat. Je crois en cette institution, je crois en sa raison d'être et je serai éternellement reconnaissante envers les Pères de la Confédération, qui ont tenu à ce mécanisme de représentation et de protection des minorités.

Le Sénat est là pour vous représenter et vous appuyer.

Réfléchissons ensemble sur les avantages de la participation des conseils scolaires à des forums officiels tels que les comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat.

Ces forums vous permettent de sensibiliser un très grand nombre de parlementaires. Vous aurez toujours vos alliés au sein du Parlement, mais vous obtiendrez encore plus d'appui en sensibilisant des parlementaires – sénateurs ou députés – qui ne sont pas particulièrement intéressés par les questions concernant l'éducation francophone en milieu minoritaire, qui n'en feront jamais leur priorité dans leurs travaux, mais qui seront prêts à vous appuyer car ils auront compris votre réalité à savoir les droits de gestion qui vous tiennent à cœur et vos défis particuliers.

Un député ou un sénateur qui vous a entendu, qui vous a posé des questions et qui a écouté vos réponses sera plus sensible à votre point de vue. Il aura une meilleure compréhension du travail colossal que vous faites sur le terrain, et de l'impact majeur de leurs décisions sur votre réalité.

La participation aux travaux des comités, c'est aussi une manière d'affecter le vocabulaire qu'on entend au Parlement. N'oubliez pas que les ministères et les agences gouvernementales sont toujours là. Lorsqu'un sujet d'importance est étudié en comité parlementaire, ce sont les témoins qui sont présents qui influencent la conversation, qui changent le vocabulaire et qui ciblent les enjeux clairs.

Bien sûr, quand l'étude porte sur un projet de loi, l'impact est plus immédiat. Votre intervention en comité peut résulter en un amendement, ou l'abrogation de certaines dispositions.

C'est d'ailleurs un conseil que je peux offrir à tous ceux parmi vous qui témoignerez devant un comité parlementaire. C'est votre devoir d'afficher clairement votre position. Les débats idéologiques et politiques ont lieu en Chambre, dans les médias, dans les entrevues et les communiqués de presse. En comité, on veut approfondir l'étude. On est moins intéressé par la démagogie que par l'analyse des enjeux et des conséquences.

La participation aux travaux des comités lors des études de différents sujets est un investissement à long terme pour des organismes comme les vôtres. Ceci vous permet de prendre votre place dans l'arène politique pour faire valoir les enjeux. Il est vrai que l'impact ne se fera pas sentir tout de suite. Mais les rapports des comités parlementaires ont l'habitude de devenir des références clé, et affectent souvent les choix politiques, même si cela arrive cinq, dix ou vingt ans après leur rédaction. Parfois, les questions étudiées ne font tout simplement pas partie de l'agenda politique du gouvernement en place. Mais le travail sera utile pour un gouvernement subséquent, qui pourrait se servir d'un tel rapport à titre de référence dans l'élaboration d'un éventuel projet de loi, d'un règlement ou d'une décision quelconque, i.e. : immigration.

Les études des comités demeurent des outils de référence pour des années à venir. Quand viendra le temps de légiférer, avec un gouvernement qui souhaite légiférer, c'est clair que le travail qui a été fait sera considéré. Votre point de vue et vos préoccupations ne devraient-ils pas s'y trouver? Il est important que vous preniez votre place pour faire valoir vos enjeux.

Le démarchage est utile et nécessaire. Cependant, les personnes – qu'ils soient ministres, députés, sénateurs ou haut fonctionnaire – quittent et leur influence diminue. Mais les écrits demeurent. Les débats du Parlement, les études et les rapports des comités, les interpellations, les questions, tout cela fait partie des archives nationales. Tous sont des outils à votre portée!

Vos enjeux, vos projets et votre mission ne peuvent pas se jouer seulement dans les coulisses. Ces outils existants vous aident à mieux faire comprendre vos réalités aux décideurs politiques.

Une autre raison importante pour la participation aux forums officiels est reliée à la place qu'occupe votre organisation au sein des communautés. Il ne suffit pas, en fait, pour les conseils scolaires de faire avancer des dossiers. Ils doivent aussi faire preuve de leadership et devenir les porte-étendards de leur communauté. Bref, il faut que le gouvernement vous entende, mais il faut que la communauté vous entende. Votre mission, après tout, est la mission d'une communauté entière. Il faut que cette communauté s'y identifie, qu'elle soit au courant des activités, et qu'elle se sente représentée par ses leaders, devant les plus hautes instances gouvernementales.

La participation aux forums officiels démontre donc non seulement le leadership qu'exerce votre organisme, mais offre aussi une plus grande transparence. Il faut clairement présenter ses besoins officiellement et s'exprimer lorsqu'on est d'accord, et il faut aussi afficher notre mécontentement tout aussi clairement et officiellement.

N'oubliez pas qu'une participation active dans les forums parlementaires officiels prépare le terrain pour un éventuel litige.

Évidemment, on ne souhaite pas de litige avec le gouvernement et on espère ne jamais en arriver là. Mais il ne faut pas non plus cacher le fait que c'est par la voie des tribunaux que nos communautés ont rapporté la plupart de leurs victoires. Quand vous en arrivez là, le soutien de la communauté est très important. La communauté vous apportera un plus grand soutien si elle est déjà informée des enjeux. La participation de votre conseil scolaire aux consultations et aux comités démontrera aussi que des efforts sérieux ont été déployés avant d'en arriver à un litige.

Un dernier avantage que je voudrais mentionner découle du fait que nous avons de plus en plus d'agences ou de bureaux fédéraux qui ont des pouvoirs décisionnels. Pensons au CRTC ou aux commissions de révision des cartes électorales. On peut bien parler au ministre de Radio-Canada, n'en demeure pas moins que des représentations au CRTC peuvent être très utiles pour faire avancer certains dossiers. Le ministre, d'ailleurs, peut bien vous retourner une fin de non recevoir, en citant l'indépendance de tel ou tel agence ou conseil. Et il faut s'adresser ailleurs. Alors, on doit bien connaître ces différentes autorités et leurs champs de compétence.

Je passe maintenant aux rencontres avec les ministres et autres décideurs. Il est clair que c'est un élément important dans votre stratégie. L'avantage principal est, je crois, la possibilité d'avoir des effets plus immédiats. Rencontrer le ministre responsable d'un dossier pour qu'il comprenne vos défis et votre réalité et qu'il les appuie, peut bien faire avancer les choses.

Mais si le dossier n'avance pas, ou si on essuie un revers, quelle alternative nous reste-t-il? D'où l'importance de faire un suivi. Il faut, après chaque rencontre, envoyer une lettre à la personne qu'on a rencontrée, afin de résumer les discussions qu'on a eue et de mettre sur papier leurs engagements.

Il est utile aussi de demander, lors de la rencontre, si on peut rendre publics certains détails de la rencontre.

Dans ce même esprit de transparence, il faut aussi saluer les bons coups lorsqu'on les voit venir. C'est une approche qui démontre au gouvernement votre bonne foi, et qui démontre aussi qu'ils ont avantage à vous écouter.

Prenons l'exemple tout récent impliquant la FCFA et l'immigration francophone. La semaine du 10 septembre, la FCFA avait salué la volonté du ministre de l'immigration, Chris Alexander, de favoriser l'immigration francophone, et se disait encouragée par les paroles du ministre.

Or, la semaine suivante, le gouvernement annonçait l'élimination d'un programme visant à encourager l'immigration francophone. La FCFA en a fait état et elle était pleinement en droit de le faire.

Il ne faut pas oublier l'opposition. L'opposition peut faire monter la pression, mais ceci doit être fait avec sensibilité et justesse. Si un certain dossier avance bien avec le gouvernement au pouvoir, il faut le reconnaître et en aviser l'opposition.

L'opposition peut aussi donner des engagements, qui peuvent bien servir lorsqu'elle est élue au gouvernement. Encore une fois, il faut y voir un investissement à long terme.

Bien sûr, il ne faut pas non plus oublier le Sénat. Le Sénat a comme mandat constitutionnel de veiller aux intérêts des minorités. Plusieurs sénateurs bien informés peuvent ouvrir des portes, que ce soit au sein du gouvernement fédéral, d'une agence du gouvernement ou même dans certains cas au provincial. Les sénateurs peuvent poser des questions en comité, en chambre, dans les journaux du Sénat, soulever des enjeux lors d'interpellations au Sénat et des caucus et ainsi faire avancer vos dossiers. Le Sénat est aussi moins partisan que la Chambre des Communes. Ainsi, je peux souvent parler à mes collègues

conservateurs au sujet d'enjeux précis affectant nos communautés. Je peux affirmer qu'il y a une écoute là.

Vous devez exercer votre force politique, et vous en avez, vous représentez les conseils scolaires francophones d'un bout à l'autre du pays.

C'est un enjeu de taille que de débattre l'avenir de l'éducation en langue française en contexte minoritaire.

Je vous félicite de la mobilisation communautaire qui est toujours présente lorsqu'il s'agit d'intervenir dans des causes. Il est évident que la FNCSF continue d'exercer sa force politique et qu'elle a un leadership rassembleur.

Je voudrais terminer en parlant de l'exemple de mon projet de loi S-205. La FCFA et les communautés souhaitaient depuis longtemps une révision du Règlement d'application de la partie IV de la Loi sur les langues officielles. C'était un grand sujet de discussion au Manitoba aussi, au sein de la SFM.

Or, puisque le Règlement est compliqué, la fonction publique n'était tout simplement pas intéressée par une telle réforme, et il n'y a eu aucune ouverture de la part du gouvernement.

C'est donc là que j'ai décidé de déposer un projet de loi rédigé par maître Michel Bastarache. Donc, dépôt d'un projet de loi. Veut, veut pas, le dépôt d'un projet de loi oblige le gouvernement à prendre position. Il oblige aussi le gouvernement à écouter ce qu'ont à dire les communautés par l'entremise du débat en comité.

La communauté s'est activée et j'ai fait mon travail.

S-205 sera débattu au Comité sénatorial des langues officielles à compter de la semaine prochaine.

Mais si le dossier n'avance pas et que le projet n'est pas adopté au Sénat, je devrai tout faire pour le faire avancer. Et je ne mets aucunement de côté une intervention à la Cour suprême.

La stratégie idéale, bien sûr, c'est de se faire des alliés, de sensibiliser le plus de décideurs possible et attaquer sur tous les fronts, en s'assurant que le message demeure constant tant en privé qu'en public. N'ayez pas peur d'utiliser tous les outils existants et à votre portée!

Merci.